

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 02 novembre 2020

L'an deux mille dix vingt

et le deux novembre

à 19h00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N. DULAC F. LABROQUERE M. GAY G. BAUWEN C. STEFANI L. BACQUE G. FOURMENT P.

Excusés : CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M.

Date convocation

30 octobre 2020

Date affichage

30 octobre 2020

Objet délibération :

Opposition au projet d'implantation d'une scierie industrielle sur le plateau de Lannemezan N°2020-48

Madame Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Madame le Maire alerte l'assemblée sur le Projet Florian consistant à installer une scierie industrielle sur le plateau de Lannemezan. Elle expose les enjeux de ce projet.

Considérant que le projet Florian de scierie industrielle sur le Plateau de Lannemezan demande un approvisionnement à l'entrée de l'usine de 50 000 m³/an de grumes de bois d'œuvre particulièrement de hêtre de bonne qualité provenant très majoritairement des forêts de la chaîne Pyrénéenne, sur une durée de 10 ans ;

Considérant que la disponibilité de ce volume sur le massif est raisonnablement mis en doute par des organisations syndicales de l'ONF et par le collectif de citoyens « touche pas à ma forêt » ainsi que par des professionnels de la filière bois (la dépêche du midi du 11 juin 2020)

Considérant qu'ainsi le massif forestier Commingeois, dont sa part Valentinoise, est potentiellement impactable par les prélèvements requis par la réalisation de ce projet ;

Considérant que ces prélèvements pourraient porter dégradation importante de la biodiversité des écosystèmes forestiers, allant à l'encontre d'une gestion durable de la forêt, fondée sur sa multifonctionnalité ;

Considérant que la grande échelle économique de ce projet, potentiellement monopolistique, est de nature à déstabiliser la filière bois sur notre territoire, sans aucune assurance de création nette d'emplois ;

Considérant que l'investissement de ce projet serait financé majoritairement par les collectivités publiques ;

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de prendre position contre la réalisation dudit projet ;
- décide de s'opposer, le cas échéant, à tout prélèvement de bois de hêtre lié à la réalisation de cette scierie sur ses forêts communales

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Marie NADALET
Maire

